



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Pauvrete

Question écrite n° 45041

Texte de la question

M. Maxime Gremetz alerte M. le ministre delegue au logement sur la gravite de la situation des personnes en detresse dans la region Picardie. Ainsi, 154 000 familles ont subi des coupures d'electricite et de gaz dans la periode hivernale de 1995-1996 et plus de 7 000 personnes des coupures d'eau. Des centaines de locataires dans l'annee 1995 et 1996 ont ete expulses de leurs logements. La gravite de ces drames humains a pour origine la precarite de l'emploi, le chomage, des revenus tres faibles des familles qui rendent tres souvent impossible le reglement des quittances de loyer, d'EDF-GDF et de l'eau. Il demande a M. le ministre du logement quelles mesures il compte prendre pour faire face a ces situations inhumaines.

Texte de la réponse

Conscient des situations difficiles dans lesquelles se trouvent les menages les plus demunis, le ministre delegue au logement a signe le mercredi 6 novembre deux chartes « Solidarite - Energie » et « Solidarite - Eau » avec EDF-GDF d'une part et, l'association des maires de France, le syndicat professionnel des entreprises de services d'eau et d'assainissement, et la Federation nationale des collectivites concedantes et regies, d'autre part. Elles constituent une avancee sociale significative offrant aux menages les plus demunis un minimum garanti de fourniture d'energie et d'eau. En cas de non-paiement des factures et de relances infructueuses, les distributeurs d'energie et d'eau s'engagent a maintenir la fourniture d'energie et d'eau, le temps necessaire a l'intervention des organismes sociaux. Ces chartes organisent des actions de preventions des impayees d'energie et d'eau. Elles instaurent une mediation par la creation de correspondants locaux solidarite energie et eau. Elles definissent, enfin, les modalites d'une aide financiere : deja present par l'intermediaire des fonds de solidarite pour le logement et des campagnes « pauvrete-precariete », l'Etat cree une nouvelle aide de 15 millions de francs pour aider les personnes et les familles les plus demunies a assurer le reglement d'une partie de leur facture d'eau. Au total, l'Etat mobilisera plus de 50 millions de francs en 1997 dans l'aide aux impayees d'energie et d'eau. Les distributeurs d'energie et d'eau apportent egalement, de leur cote, une aide financiere qui permet une prise en charge equilibree par tous les acteurs, chacun prenant la part qui lui revient au titre de la solidarite nationale. Au total, plus de 100 MF seront affectes en 1997 a la prise en charge des impayees d'energie et d'eau par l'ensemble des partenaires.

Données clés

Auteur : [M. Gremetz Maxime](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45041

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 1996, page 5873

Réponse publiée le : 6 janvier 1997, page 41